

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET-N° 88-330 du 19 Août 1988

relevant le Camarade Paul DOSSOU de ses fonctions de Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République et le remettant à la disposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°85-133 du 18 Juillet 1985 portant nomination de Conseillers Techniques du Président de la République,

Le Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade Paul DOSSOU, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République, est relevé de ses fonctions pour compter du 12 Août 1988.

Il est remis à la disposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge, en ce qui concerne le Camarade Paul DOSSOU, les dispositions du décret N°85-133 du 18 Juillet 1985, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Août 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SGCEN 4 PPC 1 MF-
MTAS 8 DGPE/MTAS 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 10 INSAE-BCP 2 BN-DAN 2
CEAP 6 autres Ministères 14 JORPB 1.-